

Espalion, le 12 mars 2024.

Le Président,

Convocation du Conseil Communautaire

1^{ère} partie

Madame, Monsieur,

Conformément à la législation de la nomenclature M 57 et à l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les projets de budgets et les notes correspondantes doivent être envoyés à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante, **douze jours** avant la session consacrée à l'examen du budget.

A ce titre, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère qui aura lieu le :

Lundi 25 mars 2024 à 20H00

Salle Calcaire

de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

18 Bis Avenue Marcel Lautard 12 500 ESPALION

ORDRE du JOUR – partie Finances

Pour le budget principal et les 19 budgets annexes (Assainissement Collectif / Atelier Relais / Enfance / GEMAPI / Maison de la Vigne / Maison de Santé / Personnes Agées / Pépinières Pôle Economique / SPANC / Zone de Cabassar / Zone des Calsades 2 et 3 / Zone de Calsades 4 / Zone les Garrigues / Zone les Glèbes / Zone les Landes / Zone de Lioujas 2 / Zone de Lioujas 3 / Zone de Lioujas 4 / ZAC CC Entraygues) :

- Votes des budgets primitifs 2024

Une seconde convocation vous sera adressée d'ici le 19 mars, avec les autres points à l'ordre du jour du conseil du 25 mars.



Le Président,
Nicolas BESSIERE.